

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
Secrétariat Particulier

☎ : 04.90.81.68.12
☎ : 04 90 81 67 72
borel.k@sdis84.fr

Nos Réf : DG/JYN/CB/011- 340

Avignon le 12 DEC. 2011

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours

à

Adjudant-chef Guillaume ARNAUD
Président de la Section Départementale
SUD
Centre de Secours Principal
Avenue Rodolphe d'Aymard
84100 ORANGE

Objet : Règlement opérationnel

Comme suite à notre réunion du 30 novembre dernier, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les projets d'annexes du Règlement Opérationnel.

Je vous demanderai de bien vouloir me communiquer vos observations écrites sur l'ensemble de ces documents, texte du Règlement Opérationnel compris, au plus tard lors de la réunion prévue le lundi 9 janvier 2012, à 16 h 00 - au siège du SDIS (Salle C).

Vous noterez que l'annexe 7 relative aux effectifs mobilisables par centre est vierge de tout chiffre et fera l'objet d'un travail en commun conformément à la méthodologie que je vous ai exposée.

Je vous remercie d'avance pour votre contribution à ce travail d'élaboration du Règlement Opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse essentiel à l'optimisation et la rationalisation de notre réponse opérationnelle.

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours



Colonel Jean-Yves NOISSETTE

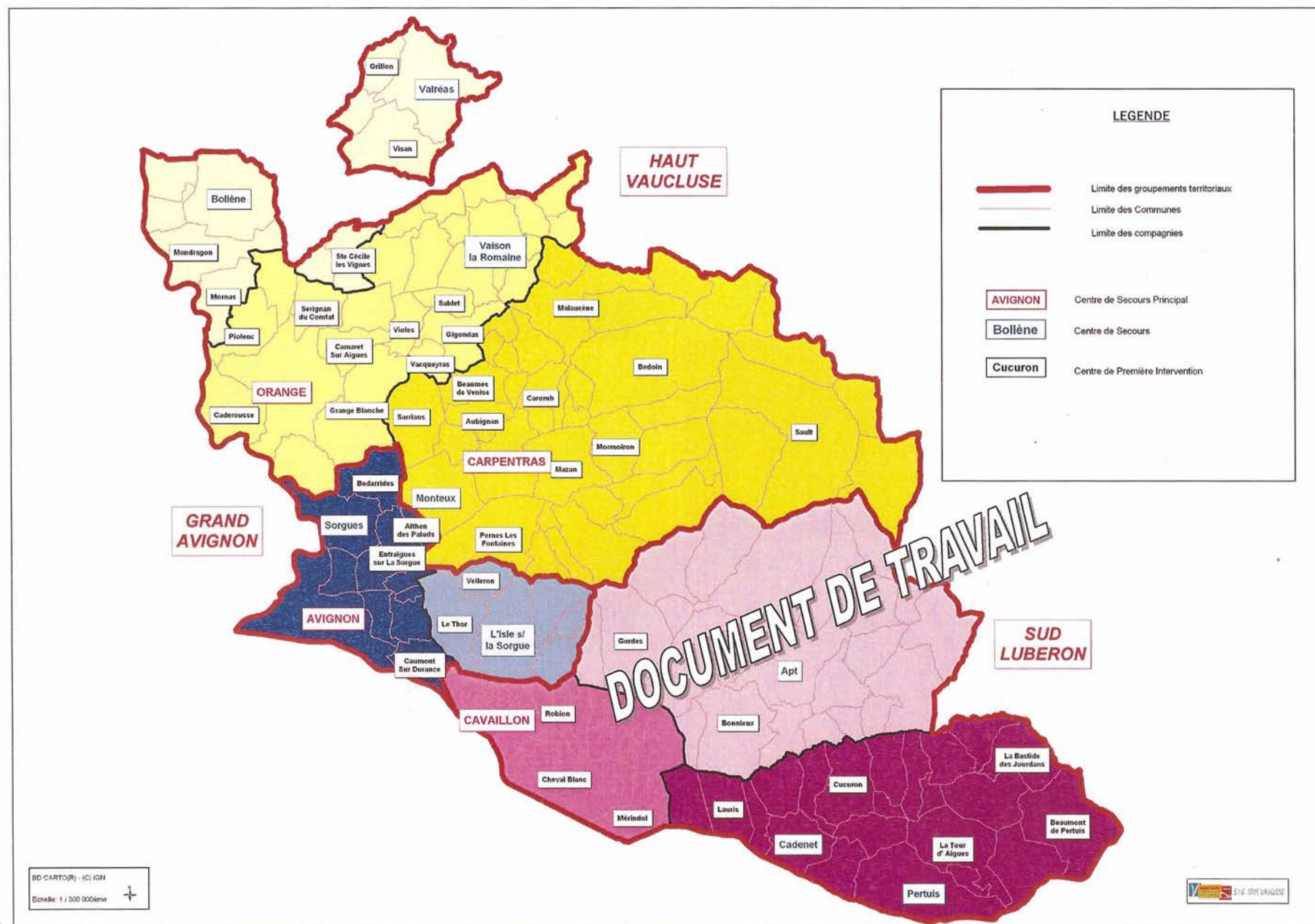
P.J. : 1

SOMMAIRE

ANNEXE 1 - SECTEURS DE COMPETENCES DES GROUPEMENTS TERRITORIAUX ET COMPAGNIES.....	3
ANNEXE 2 - CLASSEMENT DES CIS.....	4
ANNEXE 3 - ORGANIGRAMME DE LA CHAÎNE DE COMMANDEMENT.....	5
ANNEXE 4 - ZONES OPERATIONNELLES DU CHEF DE SITE ET CHEFS DE COLONNE.....	6
ANNEXE 5 - ZONES OPERATIONNELLES DES CHEFS DE GROUPE.....	7
ANNEXE 6 - LISTES DE DEFENSE PAR COMMUNE.....	8
ANNEXE 7 - EFFECTIFS MOBILISABLES HORS CHAÎNE DE COMMANDEMENT, SSSM ET ASTREINTES SPECIFIQUES *.....	13
ANNEXE 8- CONVENTIONS INTERDÉPARTEMENTAIRES D'ASSISTANCE MUTUELLE	18
ANNEXE 9 - REGLES RELATIVES AUX POINTS D'EAU ET A L'ACCESSIBILITE.....	19
- GLOSSAIRE.....	25

Document de travail

ANNEXE 1 - SECTEURS DE COMPETENCES DES GROUPEMENTS TERRITORIAUX ET COMPAGNIES.



06/12/2011

ANNEXE 2 - CLASSEMENT DES CIS

GROUPEMENT TERRITORIAL HAUT VAUCLUSE

COMPAGNIE BOLLENE

CS BOLLENE

CS VALREAS

CPI GRILLON

CPI MONDRAGON

CPI MORNAS

CPI Ste CECILE LES V.

CPI VISAN

COMPAGNIE CARPENTRAS

CSP CARPENTRAS

CS MONTEUX

CPI AUBIGNAN

CPI BEAUMES DE

CPI BEDOIN

CPI CAROMB

CPI GIGONDAS

CPI MALAUCENE

CPI MAZAN

CPI MORMOIRON

CPI PERNES LES FONT.

CPI SARRIANS

CPI SAULT

CPI VACQUEYRAS

COMPAGNIE ORANGE

CSP ORANGE

CS VAISON LA

CPI CADEROUSSE

CPI CAMARET

CPI GRANGE BLANCHE

CPI PIOLENC

CPI SERIGNAN

CPI SABLET

CPI VIOLES

GROUPEMENT TERRITORIAL GRAND AVIGNON

COMPAGNIE AVIGNON

CSP AVIGNON

CS SORGUES

CPI ALTHEN LES P.

CPI BEDARRIDES

CPI CAUMONT SUR D.

CPI ENTRAIGUES

COMPAGNIE ISLE/SORGUE

CS ISLE SUR SORGUE

CPI LE THOR

CPI VELLERON

GROUPEMENT TERRITORIAL SUD LUBERON

COMPAGNIE APT

CS APT

CPI BONNIEUX

CPI GORDES

COMPAGNIE PERTUIS

CS PERTUIS

CS CADENET

CPI BASTIDE DES J.

CPI BEAUMONT DE P.

CPI CUCURON

CPI LA TOUR D'AIGUES

CPI LAURIS

COMPAGNIE CAVAILLON

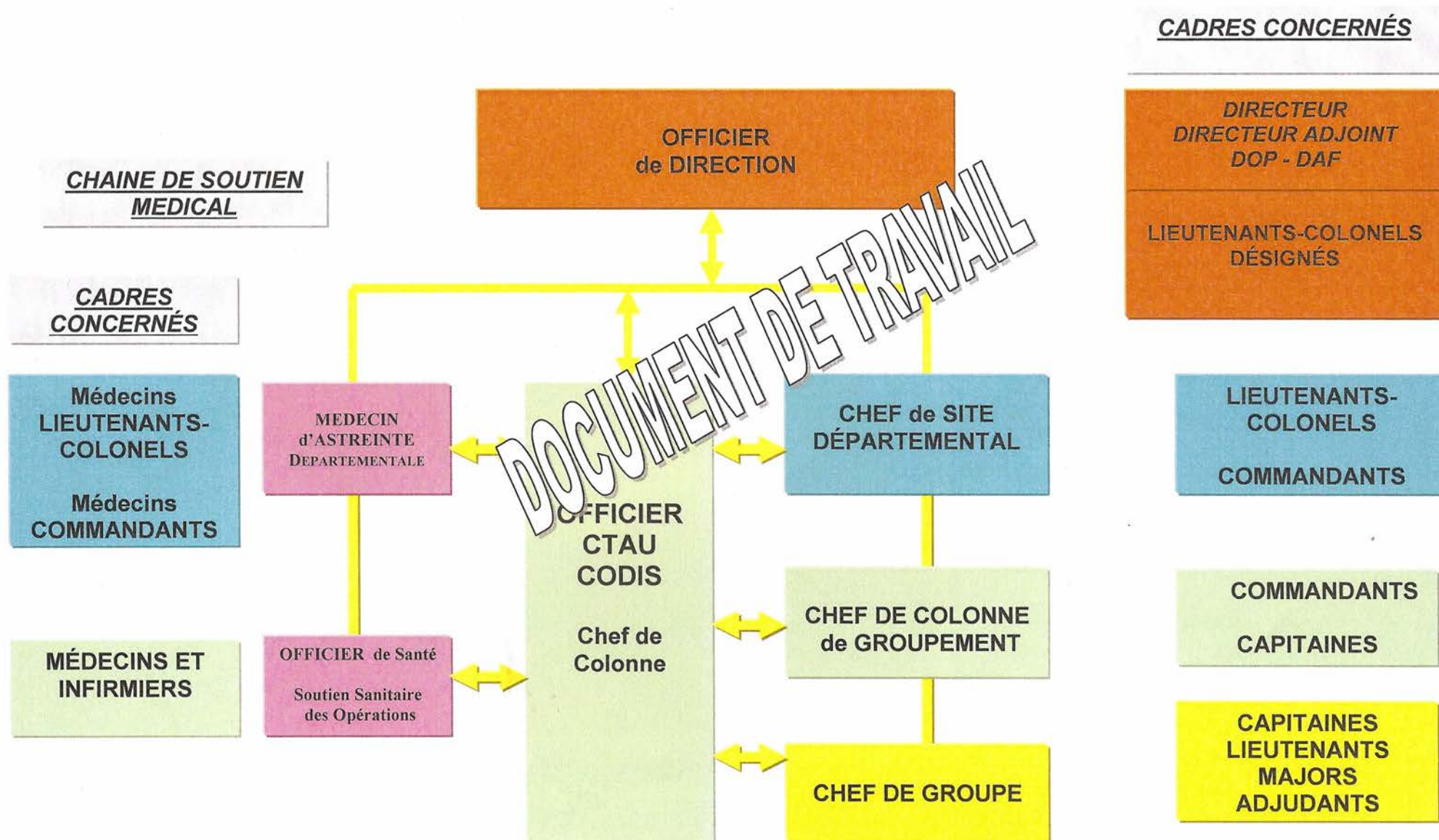
CSP CAVAILLON

CPI CHEVAL BLANC

CPI MERINDOL

CPI ROBION

ANNEXE 3 - ORGANIGRAMME DE LA CHAÎNE DE COMMANDEMENT







ANNEXE 6 - LISTES DE DEFENSE PAR COMMUNE

COMMUNES	Quartier	Compagnie	chef de groupe	1er Appel	2ème Appel
Althen les P. les Paluds		Avignon	Avignon	Althen les P.	Entraigues
Ansouis		Pertuis	Pertuis	Pertuis	Cucuron
Apt		Apt	Apt	Apt	Bonnieux
Aubignan		Carpentras	Carpentras	Aubignan	Carpentras
Aurel		Carpentras	Carpentras	Sault	Monbrun les B
Auribeau		Apt	Apt	Apt	Bonnieux
Avignon	sans quartier	Avignon	Avignon	Avignon	Sorgues
	intra muros	Avignon	Avignon	Avignon	Sorgues
	barthelasse	Avignon	Avignon	Avignon	Villeneuve
	montlavet	Avignon	Avignon	Avignon	Sorgues
Barroux (Le)		Carpentras	Carpentras	Malaucène	Caromb
Bastide des Jourdans (La)		Pertuis	Pertuis	Bastide des J	Beaumont de P
Bastidonne (La)		Pertuis	Pertuis	Pertuis	La Tour d'A
Beaucet (Le)		Carpentras	Carpentras	Carpentras	Pernes les F.
Beaumes de V. de Venise		Carpentras	Carpentras	Beaumes de V.	Aubignan
Beaumettes (Les)		Apt	Apt	Gordes	Apt
Beaumont de Pertuis		Pertuis	Pertuis	Beaumont de P	Bastide des J
Beaumont du Ventoux	sans quartier	Carpentras	Carpentras	Malaucène	Vaison
	Mont Serein	Carpentras	Carpentras	Malaucène	Vaison
Bédarrides		Avignon	Avignon	Bédarrides	Sorgues
Bédoin		Carpentras	Carpentras	Bédoin	Mormoiron
Blauzac	sans quartier	Carpentras	Carpentras	Mazan	Mormoiron
	Est	Carpentras	Carpentras	Mormoiron	Mazan
	Ouest	Carpentras	Carpentras	Mazan	Mormoiron
Bollène	sans quartier	Bollène	Bollène	Bollène	Mondragon
	Nord	Bollène	Bollène	Bollène	Mondragon
	Ouest	Bollène	Bollène	Bollène	Mondragon
	Sud	Bollène	Bollène	Bollène	Mondragon
Bonnieux		Apt	Apt	Bonnieux	Apt
Brantes		Carpentras	26	Montbrun les B.	Buis les Bar.
Buisson		Orange	Vaison	Vaison	Tulette
Buoux	sans quartier	Apt	Apt	Apt	Bonnieux
	La Combe de L.	Apt	Apt	Bonnieux	Cadenet
Cabrières d'Aigues		Pertuis	Pertuis	Cucuron	Pertuis
Cabrières d'Avignon	sans quartier	Apt	Apt	Gordes	Robion
	Coustellet	Apt	Cavaillon	Robion	Cavaillon
Cadenet		Pertuis	Pertuis	Cadenet	Cucuron
Caderousse	sans quartier	Orange	Orange	Caderousse	Orange
	Nord	Orange	Orange	Caderousse	Orange
	Sud	Orange	Orange	Caderousse	Orange
Cairanne		Orange	Vaison	Sainte Cécile	Vaison
Camaret sur Aigues	sans quartier	Orange	Orange	Camaret	Orange
	Est	Orange	Orange	Camaret	Orange
	Ouest	Orange	Orange	Camaret	Orange
Caromb		Carpentras	Carpentras	Caromb	Carpentras
Carpentras	sans quartier	Carpentras	Carpentras	Carpentras	Aubignan
	Nord	Carpentras	Carpentras	Carpentras	Aubignan
	Ouest	Carpentras	Carpentras	Carpentras	Monteux
	Sud	Carpentras	Carpentras	Carpentras	Pernes les F.
Caseneuve		Apt	Apt	Apt	Bonnieux
Castelet		Apt	Apt	APT	Bonnieux

Caumont sur Durance	sans quartier	Avignon	Avignon	Caumont	Avignon
	Ouest	Avignon	Avignon	Caumont	Avignon
	Est	Avignon	Avignon	Caumont	Le Thor
	Sud	Avignon	Avignon	Caumont	Cavaillon
Cavaillon	sans quartier	Cavaillon	Cavaillon	Cavaillon	Isle sur la S.
	N	Cavaillon	Cavaillon	Cavaillon	Isle sur la S.
	O	Cavaillon	Cavaillon	Cavaillon	Isle sur la S.
	E	Cavaillon	Cavaillon	Cavaillon	Robion
	S	Cavaillon	Cavaillon	Cavaillon	Cheval Blanc
Chateauneuf de Gadagne	sans quartier	Avignon	Avignon	Avignon	Le Thor
	Ouest	Avignon	Avignon	Avignon	Le Thor
	Est	Avignon	Avignon	Le Thor	Avignon
Chateauneuf du Pape	sans quartier	Orange	Orange	Orange	Sorgues
	Nord	Orange	Orange	Orange	Sorgues
	Sud	Orange	Orange	Sorgues	Bédarrides
Cheval-Blanc	sans quartier	Cavaillon	Cavaillon	Cheval Blanc	Cavaillon
	Nord Ouest	Cavaillon	Cavaillon	Cheval Blanc	Cavaillon
	Sud Est	Cavaillon	Cavaillon	Cheval Blanc	Cavaillon
Courthézon		Orange	Orange	Grange blanc.	Orange
Crestet (Le)		Orange	Vaison	Vaison	Malaucene
Crillon le Brave		Carpentras	Carpentras	Bédoin	Caromb
Cucuron		Pertuis	Pertuis	Cucuron	Pertuis
Entraigues sur Sorgues	sans quartier	Avignon	Avignon	Entraigues	Sorgues
	Nord	Avignon	Avignon	Entraigues	Sorgues
	Sud	Avignon	Avignon	Entraigues	Avignon
Entrechaux		Orange	Vaison	Vaison	Malaucène
Faucou		Orange	Vaison	Vaison	Malaucène
Rassan	sans quartier	Carpentras	Carpentras	Bédoin	Mormoiron
	Ouest	Carpentras	Carpentras	Bédoin	Mormoiron
	Est	Carpentras	Carpentras	Bédoin	Mormoiron
Fontaine de Vaucluse		Isle	Isle	Isle sur la S.	Velleron
Gargas		Apt	Apt	Apt	Bonnieux
Gignac		Apt	Apt	Apt	Bonnieux
Gigondas		Carpentras	Carpentras	Gigondas	Vaqueyras
Gordes	sans quartier	Apt	Apt	Gordes	Apt
	N	Apt	Apt	Gordes	Apt
	S	Apt	Apt	Gordes	Robion
Goult	sans quartier	Apt	Apt	Gordes	Apt
	N	Apt	Apt	Gordes	Apt
	S	Apt	Apt	Apt	Gordes
Grambois		Pertuis	Pertuis	Bastide des J	La Tour d'A
Grillon		Bollène	Valréas	Grillon	Valréas
Isle sur la S. (L')	sans quartier	Isle	Isle	Isle sur la S.	Le Thor
	Nord	Isle	Isle	Isle sur la S.	Velleron
	Sud Ouest	Isle	Isle	Isle sur la S.	Le Thor
	Sud Est	Isle	Isle	Isle sur la S.	Cavaillon
Jonquerettes		Avignon	Avignon	Avignon	Sorgues
Jonquières	sans quartier	Orange	Orange	Grange blanc.	Orange
	Nord	Orange	Orange	Grange blanc.	Orange
	Sud	Orange	Orange	Grange blanc.	Orange
Joucas		Apt	Apt	Gordes	Apt
Lacoste		Apt	Apt	Bonnieux	Apt
Lafare		Carpentras	Carpentras	Beaumes de V. de V	Aubignan
Lagarde d'Apt		Apt	Apt	Apt	Gordes
Lagarde Paréol		Bollène	Bollène	Ste Cécile	Bollène
Lagnes		Isle	Isle	Isle sur la S.	Cavaillon

LaMotte du Rhône		Bollène	Bollène	Bollène	Mondragon
Lapalud	sans quartier	Bollène	Bollène	Bollène	Mondragon
	Nord	Bollène	Bollène	Bollène	Mondragon
	Sud	Bollène	Bollène	Bollène	Mondragon
Lauris		Pertuis	Pertuis	Lauris	Cadenet
Lioux		Apt	Apt	Gordes	Apt
Loriol du Comtat		Carpentras	Carpentras	Carpentras	Sarrians
Lourmarin	sans quartier	Pertuis	Pertuis	Cadenet	Lauris
	La Combe	Pertuis	Pertuis	Cadenet	Lauris
Malaucène	sans quartier	Carpentras	Carpentras	Malaucène	Vaison
	Nord	Carpentras	Carpentras	Malaucène	Vaison
	Sud	Carpentras	Carpentras	Malaucène	Caromb
Mallemort du Comtat		Carpentras	Carpentras	Mazan	Carpentras
Maubec	sans quartier	Cavaillon	Cavaillon	Cavaillon	Robion
	Coustellet	Cavaillon	Cavaillon	Cavaillon	Robion
Mazan		Carpentras	Carpentras	Mazan	Carpentras
Ménerbes		Cavaillon	Cavaillon	Cavaillon	Bonnieux
Mérindol		Cavaillon	Cavaillon	Mérindol	Cavaillon
Methamis	sans quartier	Carpentras	Carpentras	Mormoiron	Mazan
	Ouest	Carpentras	Carpentras	Mormoiron	Mazan
	Est	Carpentras	Carpentras	Mormoiron	Sault
Mirabeau		Pertuis	Pertuis	Pertuis	St Paul les D
Modène		Carpentras	Carpentras	Caromb	Carpentras
Mondragon		Bollène	Bollène	Mondragon	Bollène
Monieux		Carpentras	Carpentras	Sault	Mormoiron
Monteux		Carpentras	Carpentras	Monteux	Carpentras
Morères les Avignon		Avignon	Avignon	Avignon	Sorgues
Mormoiron		Carpentras	Carpentras	Mormoiron	Mazan
Mornas	sans quartier	Bollène	Bollène	Mornas	Bollène
	Nord	Bollène	Bollène	Mornas	Mondragon
	Sud	Bollène	Bollène	Mornas	Piolenc
Motte d'Ayguès (La)		Pertuis	Pertuis	Pertuis	La Tour d'A
Murs		Apt	Apt	Gordes	Apt
Oppède	sans quartier	Cavaillon	Cavaillon	Robion	Cavaillon
	Coustellet	Cavaillon	Cavaillon	Cavaillon	Robion
Orange	sans quartier	Orange	Orange	Orange	Piolenc
	Nord	Orange	Orange	Orange	Piolenc
	Sud	Orange	Orange	Orange	Caderousse
Pernes les F. les Fontaines	sans quartier	Carpentras	Carpentras	Pernes les F.	Carpentras
	Est	Carpentras	Carpentras	Pernes les F.	Carpentras
	Ouest	Carpentras	Carpentras	Pernes les F.	Velleron
Pertuis		Pertuis	Pertuis	Pertuis	La Tour d'A
Peypin d'Aigues		Pertuis	Pertuis	Bastide des J	La Tour d'A
Piolenc		Orange	Orange	Piolenc	Orange
Pontet (Le)		Avignon	Avignon	Avignon	Sorgues
Puget sur Durance	sans quartier	Pertuis	Pertuis	Lauris	Cadenet
	Ouest	Pertuis	Pertuis	Mérindol	Lauris
	Est	Pertuis	Pertuis	Lauris	Cadenet
Puyméras		Orange	Vaison	Vaison	Mirabel
Puyvert	sans quartier	Pertuis	Pertuis	Cadenet	Lauris
	Sud	Pertuis	Pertuis	Cadenet	Lauris
	Nord	Pertuis	Pertuis	Lauris	Cadenet
Rasteau		Orange	Vaison	Sabiet	Vaison
Richerenches		Bollène	Valréas	Valréas	Visan
Roaix		Orange	Vaison	Vaison	Sabiet
Robion	sans quartier	Cavaillon	Cavaillon	Robion	Cavaillon

	Coustellet	Cavaillon	Cavaillon	Cavaillon	Robion
Rochebude (26)		26	26	Rochebude	Bollène
Roque Alric (La)		Carpentras	Carpentras	Beaumes de V.	Caromb
Roque sur Pernes les F. (La)	sans quartier	Carpentras	Carpentras	Pernes les F.	Carpentras
	Nord	Carpentras	Carpentras	Pernes les F.	Carpentras
	Sud	Carpentras	Carpentras	Pernes les F.	Isle sur la S.
Roussillon		Apt	Apt	Apt	Gordes
Rustrel		Apt	Apt	Apt	Bonnieux
Sabiet		Orange	Vaison	Sabiet	Vaison
Saignon		Apt	Apt	Apt	Bonnieux
Saint Christol		Carpentras	Carpentras	Sault	Apt
Saint Didier		Carpentras	Carpentras	Carpentras	Pernes les F.
Saint Hyppolyte de Graveyron		Carpentras	Carpentras	Caromb	Carpentras
Saint Léger du Ventoux		Carpentras	26	Mollans	Montbrun les B.
Saint Marcellin les Vaison		Orange	Vaison	Vaison	Malaucène
Saint Martin de Castillon		Apt	Apt	Apt	Céreste
Saint Martin de la Brasse		Pertuis	Pertuis	Pertuis	La Tour d'A
Saint Pantaléon		Apt	Apt	Gordes	Apt
Saint Pierre de Vassols		Carpentras	Carpentras	Caromb	Carpentras
Saint Romain en Viennois		Orange	Vaison	Vaison	Malaucène
Saint Roman de Malegarde		Orange	Vaison	Vaison	Tulette
Saint Saturnin les Apt		Apt	Apt	Apt	Gordes
Saint Saturnin les Avignon		Avignon	Avignon	Avignon	Sorgues
Saint Trinit		Carpentras	Carpentras	Sault	Montbrun les B.
Sainte Cécile les Vignes		Bollène	Bollène	Ste Cécile	Bollène
Sannes		Pertuis	Pertuis	Pertuis	Cucuron
Sarrians	sans quartier	Carpentras	Carpentras	Sarrians	Carpentras
	Nord	Carpentras	Carpentras	Sarrians	Carpentras
	Ouest	Carpentras	Carpentras	Sarrians	Grange blanc.
	Sud	Carpentras	Carpentras	Sarrians	Carpentras
Sault		Carpentras	Carpentras	Sault	Montbrun les B.
Saumane		Isle	Isle	Isle sur la S.	Velleron
Savoillan		Carpentras	26	Montbrun les B.	Sault
Séguret		Orange	Vaison	Sabiet	Vaison
Sérignan du Comtat		Orange	Orange	Sérignan	Orange
Sivergues		Apt	Apt	Apt	Bonnieux
Sorgues		Avignon	Avignon	Sorgues	Avignon
Suzette		Carpentras	Carpentras	Malaucène	Beaumes de V.
Taillades (Les)		Cavaillon	Cavaillon	Cavaillon	Robion
Thor (Le)		Isle	Isle	Le Thor	Isle sur la S.
Tour d'Aygues (La)		Pertuis	Pertuis	La Tour d'A	Pertuis
Travaillan		Orange	Orange	Camaret	Orange
Uchaux	sans quartier	Orange	Orange	Orange	Piolenc
	Nord	Orange	Orange	Bollène	Orange
	Sud	Orange	Orange	Orange	Piolenc
Vacqueyras		Carpentras	Carpentras	Vacqueyras	Gigondas
Vaison la Romaine		Orange	Vaison	Vaison	Malaucène
Valréas	sans quartier	Bollène	Valréas	Valréas	Visan
	Nord	Bollène	Valréas	Valréas	Grillon
	Sud	Bollène	Valréas	Valréas	Visan
Vaugines		Pertuis	Pertuis	Cucuron	Cadenet
Vedène		Avignon	Avignon	Avignon	Sorgues
Velleron		Isle	Isle	Velleron	Isle sur la S.
Venasque	sans quartier	Carpentras	Carpentras	Carpentras	Pernes les F.
	Nord	Carpentras	Carpentras	Carpentras	Pernes les F.
	Sud	Carpentras	Carpentras	Carpentras	Pernes les F.

Viens		Apt	Apt	Apt	Céreste
Villars		Apt	Apt	Apt	Gordes
Ville sur Auzon	sans quartier	Carpentras	Carpentras	Mormoiron	Mazan
	Est	Carpentras	Carpentras	Mormoiron	Mazan
	Ouest	Carpentras	Carpentras	Mormoiron	Mazan
Villedieu		Orange	Vaison	Vaison	Mirabel
Villelaure		Pertuis	Pertuis	Pertuis	Cadenet
Violès	sans quartier	Orange	Orange	Violès	Orange
	Sud	Orange	Orange	Violès	Orange
	Nord	Orange	Orange	Violès	Orange
Visan		Bollène	Valréas	Visan	Valréas
Vitrolles en Luberon		Pertuis	Pertuis	Bastide des J	Pertuis

Document de travail

ANNEXE 7 - EFFECTIFS MOBILISABLES HORS CHAINE DE COMMANDEMENT, SSSM et ASTREINTES SPECIFIQUES *

GROUPEMENT HAUT VAUCLUSE

COMPAGNIES	CIS	Classement	Effectif mobilisable	Effectif de garde nominal		Effectif de garde minimum		Effectif d'astreinte maximum	Seuil de Rappel
				Jour	Nuit	Jour	Nuit		
BOLLENE	BOLLENE	CS (R)							
	VALREAS	CS							
	GRILLON	CPI							
	MONDRAGON	CPI							
	MORNAS	CPI							
	STE CECILE LES VIGNES	CPI							
	VISAN	CPI							
CARPENTRAS	CARPENTRAS	CSP							
	MONTEUX	CS							
	MALAUCENE	CPI (R)							
	AUBIGNAN	CPI							
	BEAUMES DE VENISE	CPI							
	CAROMB	CPI							
	BEDOIN	CPI							
	GIGONDAS	CPI							
	MAZAN	CPI							
	MORMOIRON	CPI							
	PERNES	CPI (R)							
	SAULT	CPI							
	SARRIANS	CPI							
	VACQUEYRAS	CPI							
ORANGE	ORANGE	CSP							
	VAISON	CS							
	CADEROUSSE	CPI							
	CAMARET	CPI							
	GRANGE BLANCHE	CPI (R)							
	PIOLENC	CPI							
	SERIGNAN	CPI							
	SABLET	CPI							
	VIOLES	CPI							

*: hors risques accrus

Effectif mobilisable : ensemble des personnels de garde et d'astreinte (stationnaire compris).

Effectif de garde nominal : personnels en caserne susceptibles de partir immédiatement en intervention (stationnaire compris).

Effectif de garde minimum : personnels minimum en caserne susceptibles de partir immédiatement en intervention (stationnaire compris).

Effectif d'astreinte : ensemble des personnels susceptibles de partir en intervention dans un délai de 10 minutes

Seuil de rappel : effectif en caserne en deçà duquel il convient de renforcer la garde.

EFFECTIF HORS CHAÎNE DE COMMANDEMENT ET SSSM*

GROUPEMENT GRAND AVIGNON

COMPAGNIES	CIS	Classement	Effectif mobilisable	Effectif de garde nominal		Effectif de garde minimum		Effectif d'astreinte maximum	Seuil de Rappel
				Jour	Nuit	Jour	Nuit		
AVIGNON	AVIGNON	CSP (R)							
	AVIGNON**	CSP (R)							
	SORGUES	CS							
	SORGUES **	CS (R)							
	ALTHEN LES PALUDS	CPI							
	BEDARRIDES	CPI (R)							
	ENTRAIGUES	CPI (R)							
ISLE SUR SORGUE	ISLE/SORGUE	CS (R)							
	CAUMONT/DURANCE	CPI							
	LE THOR	CPI (R)							
	VELLERON	CPI							

*: hors risques accrus

Effectif mobilisable : ensemble des personnels de garde et d'astreinte (stationnaire compris).

Effectif de garde nominal : personnels en caserne susceptibles de partir immédiatement en intervention (stationnaire compris).

Effectif de garde minimum : personnels minimum en caserne susceptibles de partir immédiatement en intervention (stationnaire compris).

Effectif d'astreinte : ensemble des personnels susceptibles de partir en intervention dans un délai de 10 minutes

Seuil de rappel : effectif en caserne en deçà duquel il convient de renforcer la garde.

** : à la construction de la nouvelle caserne de Sorgues.

EFFECTIF HORS CHAINE DE COMMANDEMENT ET SSSM*

GROUPEMENT SUD LUBERON

COMPAGNIES	CIS	Classement	Effectif mobilisable	Effectif de garde nominal		Effectif de garde minimum		Effectif d'astreinte maximum	Seuil de Rappel
				Jour	Nuit	Jour	Nuit		
APT	APT	CSR							
	BONNIEUX	CPI							
	GORDES	CPI (R)							
CAVAILLON	CAVAILLON	CSP							
	CHEVAL BLANC	CPI							
	MERINDOL	CPI							
	ROBION	CPI							
PERTUIS	PERTUIS	CS (R)							
	CADENET	CS							
	BASTIDE DES JOURDANS	CPI							
	BEAUMONT DE PERTUIS	CPI							
	CUCURON	CPI							
	LA TOUR D'AIGUES	CPI							
	LAURIS	CPI (R)							

*: hors risques accrus

Effectif mobilisable : ensemble des personnels de garde et d'astreinte (stationnaire compris).

Effectif de garde nominal : personnels en caserne susceptibles de partir immédiatement en intervention (stationnaire compris).

Effectif de garde minimum : personnels minimum en caserne susceptibles de partir immédiatement en intervention (stationnaire compris).

Effectif d'astreinte : ensemble des personnels susceptibles de partir en intervention dans un délai de 10 minutes

Seuil de rappel : effectif en caserne en deçà duquel il convient de renforcer la garde.

EFFECTIF HORS OFFICIER DE GARDE ET MEDECINS*

CTA/CODIS

Effectif mobilisable	Effectif de garde nominal		Effectif de garde minimum		Effectif d'astreinte maximum
	Jour	Nuit	Jour	Nuit	

* hors risques accrus

EFFECTIF CHAINE DE COMMANDEMENT *

Fonction	Effectif de garde ou astreinte nominal		Effectif de garde ou astreinte minimum
	Normal	Renforcé	
OD			
OSD			
Chef PCS			
CDC			
CDG			
Officier CODIS			

**ANNEXE 8- CONVENTIONS INTERDÉPARTEMENTALES D'ASSISTANCE
MUTUELLE**

DÉPARTEMENT	DATE CONVENTION	DATE RÉVISION
BOUCHES DU RHONE	1994	2011
DROME	25/08/2005	2011
GARD	5/02/2004	29/08/2011
ALPES DE HAUTE PROVENCE	24/10/2005	31/08/2011

ANNEXE 9 – REGLES RELATIVES AUX POINTS D'EAU ET A L'ACCESSIBILITE

BESOINS EN EAU

En fonction de la destination du bâtiment, et dans le cadre de la prévention contre les risques d'incendie, les sapeurs-pompiers doivent trouver sur place ou à proximité les moyens permettant d'alimenter les véhicules de lutte contre l'incendie.

La défense extérieure contre l'incendie, définie en accord avec les sapeurs pompiers, devra présenter des caractéristiques techniques adaptées à l'importance de l'établissement et appropriée aux risques. La méthodologie d'évaluation des besoins en eau destinée à couvrir les risques d'incendies bâtimentaires s'appuie sur la différenciation des risques courants et particuliers.

Le risque courant qualifie un événement non souhaité qui peut être fréquent, mais dont les conséquences sont plutôt limitées. Exemple : feu de chambre ou d'appartement, feu de maison,...

Afin de définir une défense incendie adaptée et proportionnée aux risques, il est nécessaire de décomposer le risque courant en 3 catégories :

Le risque courant faible : le risque courant faible peut être défini comme un risque d'incendie dont l'enjeu est limité en terme patrimonial, isolé, à faible potentiel calorifique et un potentiel de propagation nul aux bâtiments environnants.

Il peut concerner, par exemple un bâtiment d'habitation isolé en zone rurale.

Le risque courant ordinaire : le risque courant ordinaire peut être défini comme étant risque d'incendie à potentiel de propagation faible ou moyen.

Il peut concerner par exemple un lotissement de pavillons, un immeuble d'habitation collectif, une zone d'habitat regroupé.

Le risque courant important : le risque courant important peut être défini comme un risque d'incendie à potentiel de propagation forte.

Il peut concerner par exemple une agglomération avec des quartiers saturés d'habitations, un quartier historique (rues étroites, accès difficile, ...) de vieux immeubles où le bois prédomine, un immeuble d'habitation de la 3^{ème} et 4^{ème} famille, une zone mixant l'habitation et des activités artisanales ou de petites industries à fort potentiel calorifique, les établissements recevant du public à risques courants.

Le risque particulier qualifie un événement dont l'occurrence est très faible, mais dont les conséquences peuvent être très étendues.

Il peut concerner par exemple les sites industriels ou d'établissements recevant du public, à risques particuliers (type M, S, T non sprinklés).

L'évaluation des besoins en eau demeure une compétence des services d'incendie et de secours. Aussi, certains projets spécifiques entraînant des risques particulièrement faibles, appelés risques courant faibles, peuvent donner lieu à une atténuation aux principes généraux ci-dessous, comme par exemple une habitation de la 1^{er} famille isolée en zone rurale.

Tableau N°1 : Habitation

		Risque courant ordinaire		Risque courant important	
Type de bâtiment		- 1 ^{ère} famille individuelle - 2 ^{ème} famille individuelle isolée (hameau, écart, ...)	- 2 ^{ème} famille collective H < 8m	2 ^{ème} famille ≤ R + 3 3 ^{ème} Famille A	3 ^{ème} famille B 4 ^{ème} famille
Quantité nominale Durée - débit		120 m3 utilisable pendant 2 heures - (60 m3/h)	120 m3 utilisable pendant 2 heures (60 m3/h)	240 m3 utilisable pendant 2 heures (120 m3/h)	240 m3 utilisable pendant 2 heures (120 m3/h)
DISTANCE	Entre hydrants	400 m de l'hydrant le plus proche	200 à 300 m entre deux hydrants	200 m entre 2 hydrants	200 m entre 2 hydrants
	Distance du point d'eau le plus proche de l'habitation		150 m	100 m	60 m du raccord d'alimentation de la colonne sèche

Habitation en Forêt

		Habitation isolée ou à risque important		Nouvelle habitation en ZUD et ZAUP	Nouvelle habitation hors ZUD et ZAUP ou réfection, extension habitation en ZUD
Quantité nominale Durée - débit		120 m3 utilisable pendant 2 heures - (60 m3/h)	120 m3 (pour 5 maisons)	Si le débit de l'hydrant inférieur à 60 m3/h prévoir une réserve de 30 m3 à moins de 50 m	30 m3
DISTANCE	Distance du point d'eau le plus proche de l'habitation	180 m de l'hydrant le plus proche	100 m	180 m de l'hydrant le plus proche	50 m

Tableau N° 2 : Bureaux

	Risque courant important		Risque particulier	
	$H \leq 8 \text{ m et } S \leq 1000 \text{ m}^2$	$H \leq 8 \text{ m et } S \leq 2000 \text{ m}^2$	$H > 8 \text{ m et/ou } 2000 \text{ m}^2 < S < 5000 \text{ M}^2$	$S \geq 5000 \text{ m}^2$
Débit minimum Durée (Débit)	120 m ³ utilisables en 2 heures (60 m ³ /h)	240 m ³ utilisables en 2 heures (120m ³ /h)	120 m ³ utilisables en 2 heures pour 1000 m ² de surface au sol (60 m ³ /1000 m ²)	Fonction de l'analyse faite par le SDIS
Distance de l'hydrant le plus proche avec accès au bâtiment	150 m	100 m	100 m	
Distance entre hydrants	/	200 à 300 m	200 m	

Pour les bâtiments de superficie inférieure à 4000 m² et à simple RdC, on prend la plus grande surface non recoupée par un mur coupe-feu de degré 1 heure minimum et continu de façade à façade,.

Pour les autres bâtiments, on prend la plus grande surface non recoupée par un mur coupe-feu de degré 2 heures minimum et continu de façade à façade.

TABLEAU n° 3 : ERP

	Risque courant important	Risque particulier
PRINCIPE	60 m ³ /h par tranche de 1000 m ²	X 1,5
DUREE	2 heures	2 heures
RECOUPEMENT	CF 2 heures minimum de façade à façade	CF 2 heures minimum de façade à façade
Distance hydrant le plus proche de la plus grande zone non recoupée	150 m	100 m
Distance entre hydrants	150 m zone la plus grande ou entre 200 500 m pour l'ensemble des distances	150 m zone la plus grande ou 100 m entre zones 500 m pour l'ensemble du dispositif.
NB : si un établissement est entièrement sprinklé, le débit peut être divisé par 2		

Tableau N° 4 : Autres Bâtiments

Principes		Risque particulier : 1GL pour 500 m²		
CRITERES	COEFF. CONDITIONNELS	COEFF. Retenu pour le calcul		Commentaires
Hauteur de stockage ⁽¹⁾ ≤ 3 mètres ≤ 8 mètres ≤ 12 mètres > 12 mètres	0	Activité (*)	Stockage (*)	
	+ 0,1			
	+ 0,2			
	+ 0,5			
Type de construction Ossature SF ≥ 1 heure SF ≥ 30' SF ≤ 30'	- 0,1 0 + 0,1			
Type d'intervention interne Accueil 24/24 DAI généralisé Service Sécurité Incendie 24/24	- 0,1 - 0,1 - 0,3 ⁽³⁾			
1+ Σ Coeff.				
Surface de référence (S) En m²				
$Q_i = 30 \times \frac{S}{500} \times (1 + \sum \text{coeff})$				
Bâtiment sprinklé Entièrement	Si non Qi	Si oui Qi / 2		
Q minimum requise (M³/h)				
Distance des hydrants	1 ^{er} : 100 m de la cellule la plus grande non recoupée 2 ^{ème} 150 m de la cellule la plus grande non recoupée ou 100 m d'une autre cellule Autres : distance maximale de 500 m de l'accès au bâtiment.			

(S) superficie la plus grande non recoupée par des murs CF de degré 2 h continu de façade à façade

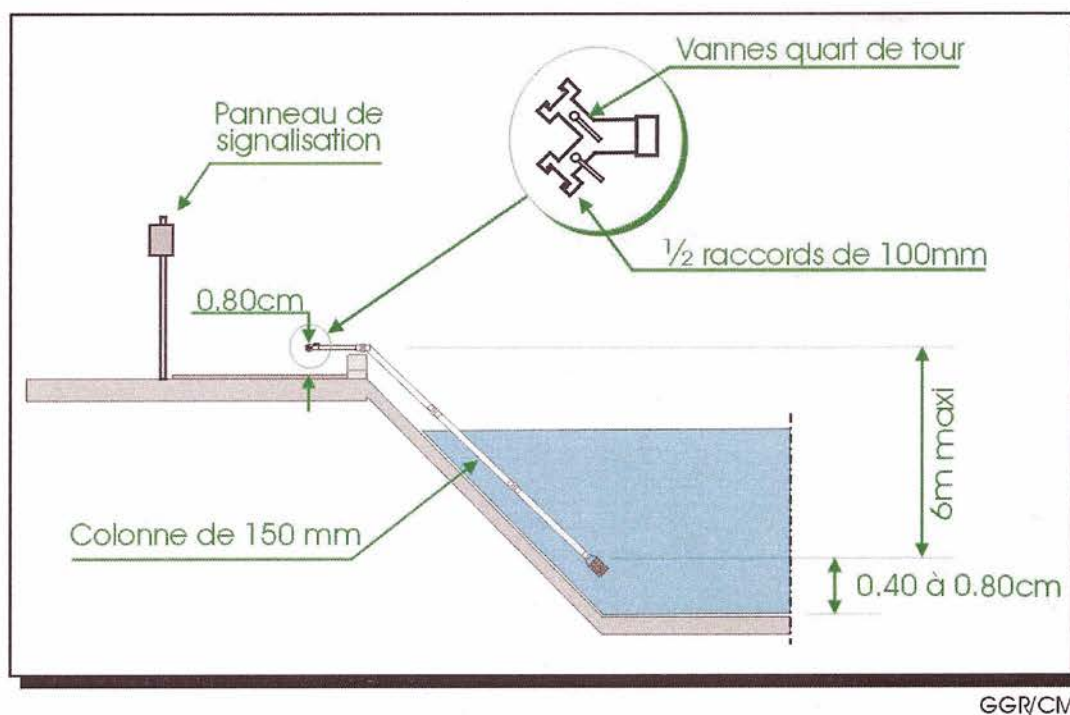
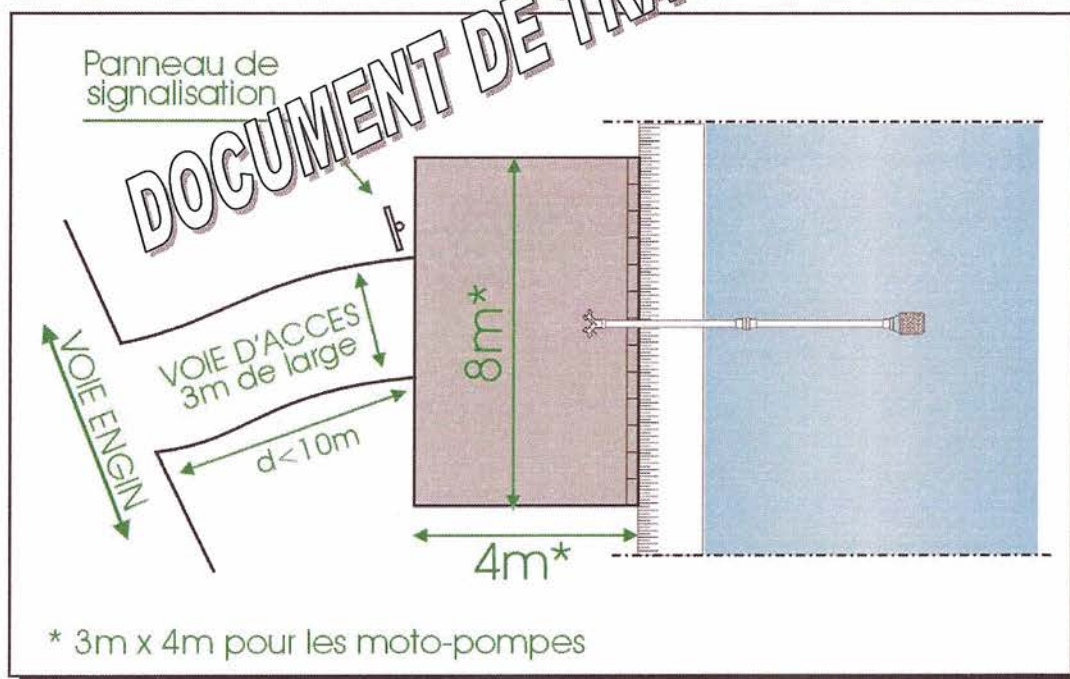
- (1) En l'absence de précision, la hauteur de stockage sera égale à la hauteur du bâtiment moins 1 mètre (prescription à imposer)
- (2) En l'absence de précision, on retiendra le risque n°2 (en prescription : interdire les matières référencées en 3).
- (3) Si ce coefficient est retenu, ne pas prendre en compte celui de l'accueil 24h/24
- (*) Voir annexe 1 du document D9

Accessibilité : aire d'aspiration

Les points d'eau, naturels ou artificiels, doivent pouvoir être facilement accessibles aux véhicules de lutte contre l'incendie. Les aires d'aspirations doivent être d'un accès aisé de façon à permettre d'approcher le plus possible de la nappe d'eau avec les véhicules d'incendie.

Ces points d'aspiration doivent être sérieusement préparés afin d'éviter toute perte de temps.

DISPOSITIF POUR PLATE-FORME D'ASPIRATION SDIS DE VAUCLUSE



GGR/CM

Accessibilité : voie en impasse desservant des bâtiments d'habitation de la première et deuxième famille

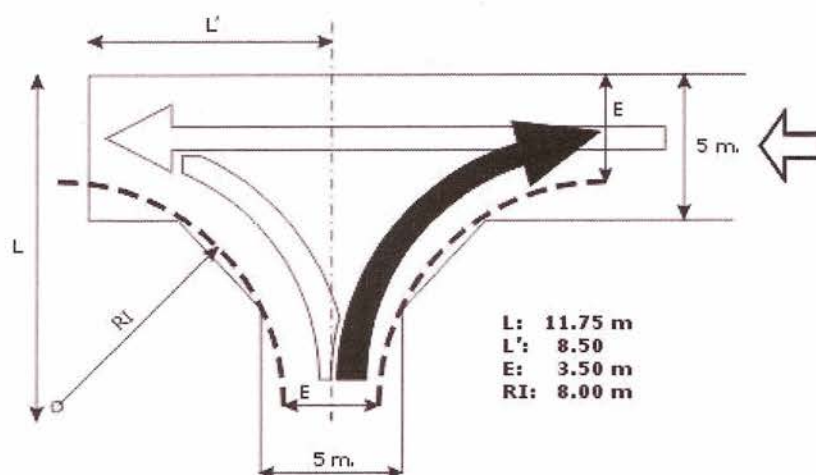
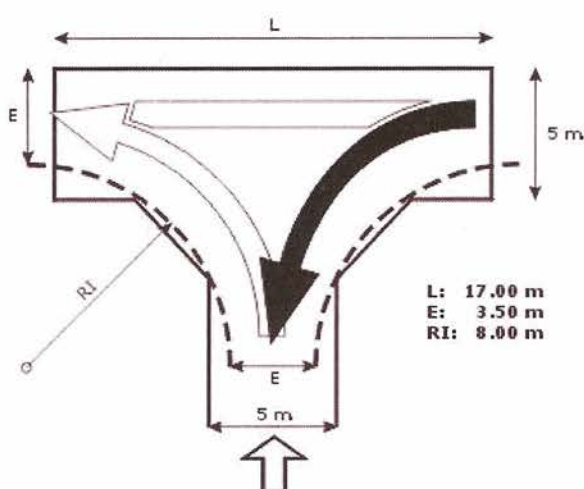
Dans le cas de la création d'une impasse supérieure à 60 m, il importe de prévoir une aire de retournement permettant aux engins de secours de faire demi-tour en 3 manœuvres maximum.

Voie en impasse avec rond point en bout



Voie en impasse en forme de T en bout

Voie en impasse en forme de L en bout



- GLOSSAIRE

CA	C hef d' A grès
CASDIS	C ommission A dmistrative du S ervice D épartemental d' I ncendie et de S ecours
CATSIS	C ommission A dmistrative et T echnique du S ervice D épartemental d' I ncendie et de S ecours
CDC	C hef de C olonne
CDG	C hef de G roupe
CDS	C hef de S ite
CGCT	C ode G énéral des C ollectivités T erritoriales
CIS	C entre d' I ncendie et de S ecours
COD	C entre O opérationnel D épartemental
CODIS	C entre O opérationnel D épartemental d' I ncendie et de S ecours
COGIC	C entre O opérationnel de G estion I nterministérielle des C rises
COMSIC	C OMmandant des S ystèmes d' I nformation et de C ommunication
COS	C ommandant des O érations de S ecours
COZ	C entre O opérationnel de Z one
CPI	C entre de P remière I ntervention
CRRA	C entre de R éception et de R égulation des A ppels
CS	C entre de S ecours
CSP	C entre de S ecours P incipal
CTA	C entre de T raitement d' A lerte
CTAU	C entre de T raitement d' A lerte U nique
CTP	C omité T echnique P aritaire
DAF	D irecteur A dmistratif et F inancier
DDA	D irecteur D épartemental A djoint
DDSIS	D irecteur D épartemental des S ervices d' I ncendie et de S ecours
DDT	D irection D épartementale du T erritoire
DFCI	D éfense de la F orêt C ontre l' I ncendie
DOP	D irecteur O Pérationnel
DOS	D irecteur des O érations de S ecours
DSI	D irecteur des S ecours I ncendie
DSM	D irecteur des S ecours M édicaux
EMIZ	E tat M ajor I nterministériel de Z one
ER	E tablishement R épertorié
ERP	R ecavant du P ublic
FMA	F ormation M aintenance des A cquis
GPPR	G roupement de P révention et de P révision des R isques

ISP	I nfirmier S apeur P ompier
NOVI	N Ombreuses V ictimes
OBDSIC	O rdre de B ase D épartemental des S ervices d' I nformation et de C ommunication
OCT	O rdre C omplémentaire des T ransmissions
OPT	O rdre P articulier des T ransmissions
ORSEC	O rganisation des S ECours
PC	P oste de C ommandement
PCA	P oste de C ontinuité des A ctivités
PCC	P oste de C ommandement de C olonne
PCO	P oste de C ommandement des O érations
PCS	P oste de C ommandement de S ite
PDPFCI	P lan D épartemental de la P rotection des F orêts C ontre l' I ncendie
PISU	P rotocole I nfirmiers S oins d' U rgence
ONF	O ffice N ational des F orêts
PMA	P oste M édical A vancé
POI	P lan d' O opération I nterne
PPI	P lan P articulier d' I ntervention
PUI	P harmacie U sage U nique
RO	R èglement O opérationnel
SAMU	S ervice d' A ide M édicale U rgente
SDACR	S chéma D épartemental d' A nalyse et de C ouverture des R isques
SDIS	S ervice D épartemental d' I ncendie et de S ecours
SIG	S ervice d' I nformation G éographique
SMDVF	S yndicat M ixte de D éfense et V alorisation F orestière
SPP	S apeur P ompier P rofessionnel
SPV	S apeur P ompier V olontaire
SSO	S outien S anitaire en O opération
SSSM	S ervice de S anté et de S ecours M édical
VLI	V éhicule L éger I nfirmier
VLM	V éhicule L éger M édicalisé